



## Amande de transport en commun

Par **Lilison**, le **20/01/2015** à **12:52**

Quand j'étais mineur, j'ai eu des amendes de train et de transport en commun sur Nantes étant mineur je n'avais pas de ressource ma mère quant à elle ne voulait pas régulariser les amendes en mon nom. Au jour d'aujourd'hui je suis majeur et travaille, j'ai des réclamations mais je refuse totalement de payer les amendes que ma mère n'a pas payées, il faut noter que c'est elle qui nous mettait moi ainsi que ma sœur dans le train pour rendre visite à mon père, ainsi les amendes de bus nos déplacements étaient pour aller en cours.. Quelles démarches puis-je faire au jour d'aujourd'hui ? Que faire exactement ?

**Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".**

**Merci pour votre attention...**

Par **domat**, le **20/01/2015** à **15:47**

bjr,

pour le coup ce sont des amendes amères.

plus sérieusement, vous admettez que les services de transport qui n'ont pas été payés ne sont pas concernés par les litiges avec votre mère.

s'agissant d'amendes pénales, le mineur n'est pas totalement irresponsable, selon son âge, en particulier à partir de 13 ans cette irresponsabilité n'est que relative.

cdt